

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2018

Ouverture de la séance à 19 heures 36

Présents : M. Le Maire – M. Guy DANGON – M. Patrick JUNG – Mme Agnès DUMONT – M. Philippe PETIT.

Absents excusés : M. Sébastien BARRE donnant procuration à M. Le Maire – Mme Jeannine DANGON donnant procuration à M. Guy DANGON – Mme Nathalie GOSSELIN donnant procuration à M. Philippe PETIT.

Absent non excusé : M. Jean-Philippe DELAPORTE.

ORDRE DU JOUR :

- **Acceptation chèque** : Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le chèque de € 523,98 reçu de l'assurance en indemnisation des dégâts survenus au toit de l'église.
- **Dépense d'investissement (plaques des rues)** : Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la dépense d'investissement de deux plaques de rues (place de Tateville et allée de la couture).
- **Renouvellement du bail de pêche** : Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le renouvellement pour un prix fixé à € 750,00.
- **Proposition d'approbation des rapports 2017 et 2018 de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la CA2BM** : Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces propositions.
- **Divers** :
 - + Mme Agnès DUMONT demande quelle est la position de la Commune concernant l'incident provoqué par l'employé communal (éraflure d'un mur). La Mairie s'engage à réparer ce dégât au printemps. Arrangement à l'amiable.
 - + Mme Agnès DUMONT interroge Monsieur Le Maire sur la ou les raisons du dernier flash d'infos. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un rappel sur l'utilisation intempestive des armes à feu sur la Commune (tirs sur du gibier ou autres animaux se trouvant sur des propriétés privées occasionnant de plus des dégâts sur les clôtures et portails)
 - + M. Philippe PETIT INFORME LE Conseil que le château est entrain de s'écrouler suite à de graves dégradations. Monsieur PETIT propose l'installation de panneaux « propriété privée » et/ou « Défense d'entrée ». La Mairie va se rapprocher du propriétaire pour faire faire le nécessaire.

Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu de Monsieur PICQUE une demande pour abattre un arbre mort sur la concession qui lui a été louée. Il demande également la permission d'installer une caravane. Monsieur Le Maire a accepté ces deux demandes. Il a été convenu que la Commune lui vendait le bois après abattage au prix de € 20 le stère et que la caravane devra être retiré en fin de contrat. La Commune de Beussent est au courant.

Plus aucune question n'étant posée, la séance a été clôturée à 19 heures 54.